



actu

Le 9 avril : grève interprofessionnelle pour la fin de l'austérité

L'enseignement agricole



dossier

Élaboration des cartes scolaires : luttes pour la démocratie !

La revue de l'enseignement public, agricole et maritime
Enseignement technique - Enseignement supérieur
Formation professionnelle

Mars 2015 • n° 370

snetap

Les comptes 2013/204 approuvés !

Conformément à nos statuts le CSN des 14 et 15 janvier 2015 après la présentation du Trésorier national et du rapport du Commissaire aux comptes, a validé les comptes du Snetap pour l'exercice 2013/2014.

Les produits : 566 746 €

1 - Les cotisations :

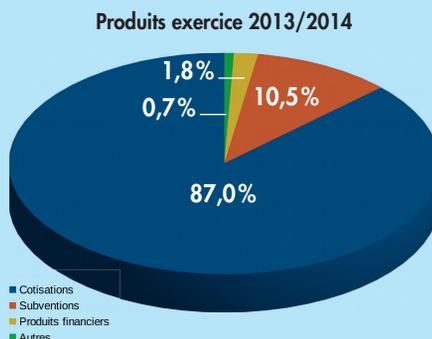
493 144 € (477 520 € en 2012/2013)

Légère évolution due à l'augmentation du nombre de syndiqués puisqu'on est passé de 3975 syndiqués en 2012/13 à 4000 en 2013/14.

L'objectif qui était de stabiliser les effectifs en repassant le seuil des 4000 syndiqués a été atteint de justesse...

2 - Les subventions : 59 337 € dont :

- 57 837 : dotation ministère (attribuée sous forme de dotation directe et de



dotation affectée - essentiellement affranchissement et frais de téléphone).
- 1500 : subvention FSU pour actions de formation.

3 - Pour mémoire, autres produits (2883 €), produits financiers (10180 €), amortissement et transfert de charges (120 €) et produits exceptionnels (1082 €).

En résumé, les cotisations représentent toujours l'essentiel des ressources du SNETAP (87 %).

Les charges : 559 420 €

en augmentation très sensible (485 335 € pour l'exercice précédent soit + 74 080 € - ce qui s'explique par le coût du Congrès national : 70 000 € pour la seule trésorerie nationale)

Pour les plus significatives :

1 - Le matériel de reprographie :

35 218 € (39 002 € en 2012/2013) qui intègrent les crédits bail, les locations et la maintenance du matériel de reprographie de la permanence nationale.

2 - Les rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires :

22 199 € (31 051 € en 2012/13) dont 10 753 € d'honoraires d'avocat, le reste soit 11 446 € représentant les honoraires du concepteur et hébergeur du logiciel comptable, du concepteur du site, de l'expert comptable et du Commissaire aux comptes.

3 - Publicités, publications :

45 281 € (34 199 € en 2012/13) dont 38 947 € (32 946 €) pour le seul bulletin de l'Enseignement Agricole.

Une augmentation significative due à la parution de 2 numéros « spécifiques » Congrès national.

4 - Déplacements, missions et réceptions :

333 068 € (258 342 € en 2012/13) - dont 259 653 € (199 420 € en 2012/13) pour le seul national soit 78% - toujours le poste le plus important puisqu'il représente 59% du total des charges du Snetap dans sa globalité.

Les déplacements représentent 66% de ces charges et les frais de mission (repas et hébergement), 32%.

L'augmentation importante s'explique principalement par la tenue de notre Congrès national.

5 - Frais postaux et de télécommunications :

33 475 € (35 765 € en 2012/13), dont 19 913 € (17 805 € en 2012/13) de frais d'affranchissement (hors diffusion de l'Enseignement Agricole) principalement liés au fonctionnement de la permanence nationale et assumés via la dotation affectée du ministère.

L'affranchissement de la revue de l'EA représente 5 757 €*.

Les frais de téléphone, pour l'ensemble du Snetap, s'élèvent à 6 744 € (9 427 € en 2012/13).

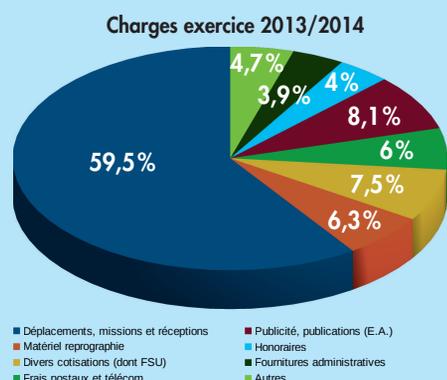
6 - Divers :

42 164 € (43 207 € en 2012/13) essentiellement la cotisation versée à la FSU (40 150 €) et à la FGR FP (1 534 €).

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice, quasiment à l'équilibre, s'élève à + 7 326 € (+ 67 515 € en 2012/13).

* le total du coût du bulletin : impression et diffusion s'élève donc à 44 704 €.



Sommaire

n°370 • Mars 2015

Actu	2
Les comptes 2013/204 approuvés !	2
Le 9 avril : grève interprofessionnelle pour la fin de l'austérité	8
Dossier - Évolutions 2009-2014 des structures pédagogiques : une succession de réformes... pour quels résultats ?	3
Bilan des évolutions de la carte scolaire : réductions de la qualité et des capacités d'accueil	3
Déconcentration et décentralisation appliquée à la carte scolaire : Motifs à la déresponsabilisation de l'Etat et objet de profonds reculs démocratiques !	4
Un combat pour la laïcité et la défense du service public en Basse-Normandie	5
Midi-Pyrénées : moyens constants et service public ?	6
Évolutions des structures en Poitou-Charentes : choix (d)étonnants et ambitions aux conséquences douteuses !	6
Mise en place des premiers BTS et des classes MAN à la rentrée 2014 : un premier bilan en demi-teinte	7
Edito	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : mars 2015 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

Évolutions 2009-2014 des structures pédagogiques : Une succession de réformes... pour quels résultats ?

Jusqu'en 2010, la DGER présentait un bilan des évolutions des structures après que les DRAAF avaient pris leur arrêté de carte scolaire en région. Depuis, considérant que les décisions relèvent des DRAAF, elle ne rend compte aux représentants des personnels que d'une présentation chiffrée des évolutions sans communiquer le détail des ouvertures et fermetures de classes ou sections. Or, la taille de l'enseignement agricole assimilée à une académie et le dialogue de gestion établie entre la DGER et chacun des DRAAF notamment sur la mise en œuvre de la la DGH, donnent à cette posture un caractère inacceptable et contraire à la démocratie. Dans ce contexte, ce dossier tente d'expliquer la complexité et les turpitudes actuelles de l'élaboration des cartes scolaires régionales et de faire un bilan de cette dernière période à la fois par une analyse nationale de ces évolutions et par les témoignages de sections syndicales régionales.

Un appel à la rédaction d'articles a été fait auprès des sections régionales. Les retours ont été plus importants que ne le permet ce dossier. Ainsi, les articles n'ayant pu trouver leur place dans ce dossier sont proposés par des liens liés à leurs auteurs sur le site du Snetap. Ont participé : à ce dossier : André BLANCHARD, Olivier GAUTIE, Yannick LEBLANC, Nicolas LEBORGNE, Serge PAGNIER, Gérard PIGOIS, Sylvie VERDIER et Yoann VIGNIER dont l'article n'a pu figurer dans ce dossier et il est donc proposé sur le site du snetap <http://www.snetap-fsu.fr/Carte-scolaire-en-Pays-de-la-Loire.html>

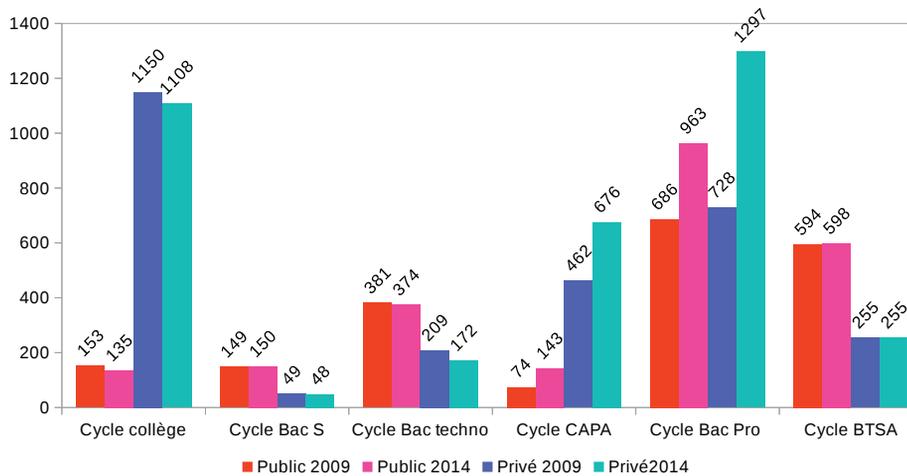
Bilan des évolutions de la carte scolaire : Réductions de la qualité et des capacités d'accueil

A l'aune de l'expiration du 5^e schéma national prévisionnel des formations et de l'ébauche du 6^e, un bilan des évolutions de la carte scolaire de 2009 à 2014 a toute sa pertinence. Une évaluation des conséquences des réformes éducatives de la droite et de l'actuel gouvernement sur l'EA et sur son service public sont nécessaires.

Globalement de 2009 à 2014 et pour l'ensemble de l'enseignement agricole, le nombre de classe a diminué de l'équivalent¹ de -357 (-13 classes dans le public pour -222 dans le privé) avec en corollaire une augmentation moyenne à l'ensemble de l'EA

de +0,3 élève supplémentaire par classe et +0,6 dans le public. Ainsi, la réforme de la voie professionnelle a permis de supprimer pas moins de -259 classes pour l'ensemble de l'EA (-124 dans le public et -135 pour le privé) décompte fait des suppressions de classe de BEPA et de l'ouverture de classes de la voie professionnelle (CAPA et de seconde, première et terminale du bac pro). Cette diminution globale du nombre de classe correspond au choix fait du non remplacement d'un enseignant sur trois partant à la retraite sous la droite et non complètement enrayeré par l'actuel gouvernement faute d'avoir su se donner les moyens pour une

Nombre de classes par cycle de formation Comparaison des évolutions public privé



autre politique. Dans le même ordre d'idée, le 5^e schéma avait pris le parti de développer les parcours professionnels promotionnels en permettant une individualisation des parcours et en introduisant dans les référentiels de formation notamment de l'AP ou aide personnalisée. Or, consécutivement à la suppression des emplois, le taux d'encadrement des élèves par les enseignants n'a cessé d'augmenter, démontrant ainsi les réelles intentions prêtées aux réformes.

Ainsi, les fluctuations les plus marquantes dans l'EA portent sur les classes de la voie professionnelle. Les 1195 classes de seconde et 846 nou-

velles classes de première et terminale du baccalauréat professionnel sont loin de compenser les disparitions des dernières classes de BTA ainsi les suppressions en deux étapes des 2511 classes de BEPA. Ces évolutions touchent différemment Public et Privé. Ce dernier fortement présent au niveau V de formation a pu ouvrir 479 classes de première et terminale du bac pro contre seulement 277 dans le Public. En outre, la RVP ayant affaibli le niveau V de formation, rapidement une demande sociale pour l'ouverture de CAPA s'est affirmée. 283 classes de CAPA ont été créées 60 pour le Public contre 214 pour le Privé.

Les autres évolutions à remarquer concernent les classes collèges de l'EA et par incidence à la réforme de la voie professionnelle, les conséquences sur la voie technologique.

Les 4^e et 3^e de l'EA dont le nombre de classes a baissé, une différence est à observer entre le Public et le Privé. La demande de formation dans le public subsiste (maintien des effectifs), cependant, 18 suppressions de classes ont été opérées et relèvent soit de redéploiements soit de décisions des autorités académiques des DRAAF. Dans le Privé, une baisse de près de 1800 élèves est due à la démographie et notamment la désertification rurale ayant conduit aux 42 fermetures, les redéploiements restant marginaux.

Contrairement à la voie générale et scientifique qui a maintenu ses classes, la voie technologique a subi le contre coup de la réforme de la voie professionnelle et du choix des élèves à préférer la seconde professionnelle à la seconde générale et technologique, et perdu 7 classes dans le public contre 37 dans le privé.

Peu d'évolutions en nombre pour les BTSa, seulement 4 classes supplémentaires dans le Public et aucune dans le Privé. Des redéploiements ont cependant eu lieu entre les spécialités de ce diplôme en faveur notamment des BTSa DATR, GPN et AP.

1 - 2 sections équivalent à 1 classe et une EIL à 0,8.

Déconcentration et décentralisation appliquée à la carte scolaire : **Motifs à la déresponsabilisation de l'Etat et objet de profonds reculs démocratiques !**

Antérieurement à la rentrée 2005, les évolutions données à la carte scolaire des formations relevaient du niveau central, après une large consultation des DRAAF, des organisations professionnelles agricoles, des présidences de Région et des instances consultatives régionales et nationales. Depuis, en application de la loi de décentralisation (Loi relative aux libertés et responsabilités locales de juillet 2014) et de la présentation budgétaire en mode LOLF (loi organique relative au loi de finances), la déconcentration a été expérimentée dans cinq

puis treize régions et généralisée à l'ensemble en 2006 sans qu'aucun bilan n'ait été fait. Aucune garantie n'ayant été donnée quant à la préservation de l'égal accès de tous au service public d'enseignement agricole, le Snetap-FSU s'était alors opposé à cette orientation sans toutefois renoncer à améliorer ce qui pouvait l'être. Ainsi, le Snetap-FSU a pu convaincre l'administration d'exclure de la seule prérogative des DRAAF, les décisions d'ouverture ou de fermeture de classes du supérieur court (BTSa classe préparatoire) et obtenir une note de service sensée cadrer la procédure décon-

centrée des « évolutions des structures ». Dès les premières expérimentations et davantage lors de la généralisation du processus, ce transfert à l'autorité académique des DRAAF a pu se traduire par le plus grand mépris de certains d'entre-eux à l'égard des usagers et des représentants des personnels. En effet, des DRAAF se sont faits forts de s'asseoir sur les recommandations de dialogue social prévues dans la note de service et ignorer la demande sociale exprimée dans les projets présentés par les EPLEFPA. En outre, les arrêtés établissant la carte scolaire ont quelque fois été

pris à l'ultime limite d'une telle prise de décision, à la veille de la rentrée mettant ainsi les établissements mais surtout les élèves en recherche d'orientation dans l'incertitude quant à l'ouverture ou non de la formation demandée. Dénoncé par le Snetap-FSU auprès de l'administration centrale, celle-ci, jusqu'à récemment, s'est réfugiée dans le laxisme, renvoyant le règlement des problèmes aux DRAAF devant lesquels elle prétendait être impuissante - autonomie oblige -. Cette situation ainsi créée, a donné à l'administration centrale et aux Ministres de l'Agriculture successifs une situation confortable de décideurs pouvant ainsi s'exonérer pour partie de leur propre responsabilité dans les politiques éducatives conduites.

Outre ce premier niveau de difficultés rappelées et non complètement solutionnées, la loi Peillon de 2013 en transférant la compétence de l'arrêt de la carte scolaire des formations professionnelles

aux Régions, en a ajouté un second. Bien que cette compétence nouvelle relève des Régions, la loi privilégie un partenariat à trois : Région, État ainsi que les branches professionnelles. Ce type de relation limitée à trois, engendre assez régulièrement des choix d'évolution de structures de formation privilégiant l'adéquation de la formation aux emplois au détriment de la demande sociale de formation. En outre, les représentants des personnels en région, découvrent que des décisions de mixages des public (élève/apprentis) ou des mixages des statuts de formations (formation sous statut scolaire suivie d'une formation sous statut d'apprentis) quand ce n'est pas les deux les à la fois, sont prises par ce trio bafouant ainsi l'autonomie pédagogique dédiée par la loi aux établissements. Or, la consultation des instances de concertation des CTREA, CREA et CAEN n'intervenant qu'à la fin du processus, la demande sociale de formation ainsi que

l'autonomie pédagogique sont ignorées quand elles ne sont pas méprisées.

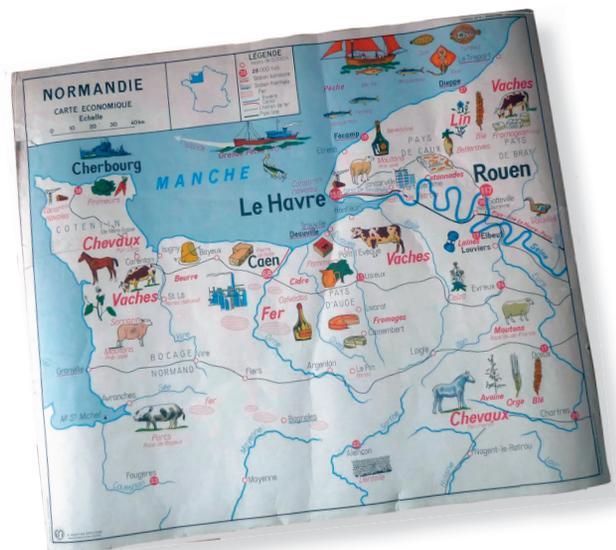
Fortement interpellées par le Snetap-FSU de ces dysfonctionnements et du recul démocratique engendré par ces deux étapes de transferts successifs, la DGER s'est laissée convaincre de créer dans le 6^e schéma, un cadre réglementaire opposable régissant l'organisation déconcentrée et décentralisée de l'élaboration de la carte scolaire. Le Snetap-FSU sera partie prenante pour une écriture sans ambiguïté et ne laissant aucune place à des errements peu respectueux des principes fondateurs de la République à savoir : l'égalité d'accès pour tous au service public laïc et gratuit d'éducation et de formation, du choix de statut d'apprenant librement consenti par l'élève, l'apprenti ou encore leurs parents quand ces derniers son mineurs ainsi que de la démocratie dans chacune des étapes du processus d'élaboration de la carte scolaire.

Un combat pour la laïcité et la défense du service public en Basse-Normandie

L'année 2014 se sera terminée en Basse-Normandie par une victoire syndicale preuve qu'une mobilisation peut payer. Rappelons les grandes lignes de ce combat d'une année et demie, qui a vu le principe de laïcité bafoué et ignoré. Le projet proposé en Novembre 2013 au LEGTA «Le Robillard» par la DRAAF consistait à ouvrir un BTS A GDEA (génie des équipements agricoles) en partenariat avec un établissement privé catholique situé à Giel dans l'Orne. Dans ce projet de mixité public/privé, dès le départ il y eut peu de concertation, peu de transparence et toujours une forte volonté de l'administration de passer en force, en rappelant comme feu Margaret Thatcher qu'il n'y avait pas d'alternative et que pour le Robillard c'était la seule chance d'ouvrir une formation dans un contexte budgétaire très difficile. Sur la remise en cause de la laïcité que posait ce projet, la DRAAF et le Conseil Régional n'y ont jamais vu de problème, preuve d'un délitement général des valeurs de la République, le tout dans une région où le privé (MFR, privé temps plein, enseignement catholique) scolarise 2/3 des élèves dans l'enseignement agricole.

Enfin, devant l'opposition déterminée des personnels relayée par le SNETAP et après interventions auprès des politiques, le Ministère finit par retirer ce projet. Sans la vigilance du SNETAP, ce projet passait et aurait constitué un précédent très dangereux.

Cette dérive est inquiétante : elle s'inscrit dans le contexte de la réunification normande qui soulève beaucoup de questions et dans un contexte de décentralisation accentuée où les régions ont désormais la main sur l'ensemble des formations professionnelles de l'EN, de l'Agriculture (CREFOP et CAEN). C'est avec consternation et indignation que nous constatons que les instances de l'enseignement agricole (CREA et CTREA) sont court-circuitées et que la prise de décision se fait en dehors de tout dialogue avec les représentants des personnels des EPLEFPA. De plus, la volonté forcenée de faire des économies rend nos décideurs de plus en plus cyniques bafouant aux passages les principes fondateurs de notre République.



En attendant, la carte scolaire pour la rentrée 2015 dans l'Enseignement Agricole régional se traduit par aucune ouverture dans l'Enseignement Public et laisse un Robillard fragilisé. Nous continuerons le combat pour que nos EPL aient les moyens de développer de vrais projets, des projets porteurs d'avenir et d'ambition pour nos jeunes et non pas des projets mortifères dont le résultat serait l'absorption de nos EPL par l'enseignement agricole privé !

Midi-Pyrénées : Moyens constants et service public ?

La constante pour chaque rentrée scolaire en Midi-Pyrénées, demeure une gestion à moyens constants, dans une région au dynamisme démographique évident.

Conséquence immédiate : les élévations des seuils pendant la période de recrutement notamment, ne peuvent être réalisés qu'avec une diminution de capacité d'accueil ailleurs. Donc, lorsque, l'établissement est parvenu à démontrer qu'il y a des jeunes sur liste complémentaire, et que le SRFD l'a admis sans se réfugier de façon souvent caricaturale derrière l'argument de l'insertion professionnelle, reste à trouver un lycée ou une filière à mettre à contribution ! Le choix est donc simple : soit on refuse des élèves et étudiants et on laisse des jeunes sur le bord du chemin faute d'affectation en seconde (et cela a été le cas de l'établissement de Pamiers par exemple cette année en 2^{nde} pro), soit on fragilise un établissement pour les années suivantes.

Et quoiqu'il en soit, l'ajustement proposé est précaire : les heures attribuées le sont sous la forme de vacances ou heures supplémentaires (cette année, ce sont

24 850 heures attribuées, soit la DGH d'un lycée de taille moyenne comme Montauban!), l'administration centrale considérant qu'il y a trop de titulaires par rapport aux non-titulaires dans les régions du sud de la France. Car sans doute, l'usager a quelque chose à gagner dans la fragilisation des équipes pédagogiques...

La proposition de carte des structures pour 2015 participe de cette même logique : une ouverture contre une fermeture c'est le « marché » proposé par la DRAAF-SRFD en novembre 2014 : un BTSA « Productions Animales » dans l'Aveyron contre une classe bac Pro CGEA, un BTSA TC à Montauban contre une classe de 4^e et une filière BTSA Gestion forestière dans un lycée privé et un BTSA TC dans une MFR contre... rien !

On se propose en résumé de réduire les capacités d'accueil en bac pro ainsi que sur une classe de remédiation, celle de 4^e, (qui disparaît progressivement dans le public : il en reste 4 en Midi-Py-

renées) : où est donc le service public là-dedans, quand il n'y a aucune formation « BTSA GF » dans le public dans la Région et que le DRAAF en ouvre une dans le Privé ?

Qui plus est, le calendrier des instances montre tout l'intérêt qu'accorde le DRAAF-SRFD aux instances réglementaires : en programmant le CREA après le CNEA, les membres du CREA ne pouvaient que prendre acte des décisions de la DGER : ouverture du BTSA PA contre la fermeture d'une classe de bac pro CGEA à St-Affrique, ouverture du BTSA GF dans un lycée privé du Tarn.

Alors que la situation démographique est favorable, alors que l'EAP accueille une majorité des jeunes scolarisés dans l'enseignement agricole de la région, l'administration est donc dans l'impossibilité de proposer une politique de développement ambitieuse pour la région ! Et dire que l'Éducation est une des priorités du quinquennat !

Évolutions des structures en Poitou-Charentes : choix (d)étonnants et ambitions aux conséquences douteuses !

Les structures en Poitou-Charentes pour 2015 : des choix (d)étonnants

Alors que les lycées du MEN s'apprêtent à accueillir plus de 1000 élèves supplémentaires dans l'académie, l'enseignement agricole reste très en retrait et ses évolutions se font à la marge malgré les nombreux projets portés par les établissements. Pour, la carte des formations de l'enseignement agricole public aucune structure nouvelle n'a pas été retenue.

Par contre, la MFR de Brioux sur Bougonne, dans les Deux Sèvres, obtient

un avis favorable de l'autorité académique du DRAAF pour l'ouverture d'une seconde générale et technologique. Celui-ci ne manque pas de surprendre les personnels de l'enseignement agricole public que nous sommes et cela à plusieurs égards :

- Quel est intérêt de l'alternance pour ces classes dites de détermination ?
- Comment respecter les programmes et les référentiels de l'enseignement général en passant la moitié du temps scolaire en entreprise ?

Or, si le code rural prévoit pour les associations ou organismes à « rythme

approprié » qu'ils peuvent étendre leurs formations de la classe de quatrième du collège jusqu'à la dernière année de formation de techniciens supérieurs, aucune obligation n'est faite à l'État en région d'accepter de telle proposition. La raison devrait même le conduire à refuser.

Campus des métiers et des qualifications : des annonces ambitieuses aux conséquences douteuses

Répondant à un appel à projets national, la Région, l'Académie et la DRAAF ont déposé en juin 2014 un dossier

intéressant notamment 6 établissements agricoles dont un privé : le « Campus des métiers et des qualifications de la production culinaire terre-mer et de la gastronomie en Poitou-Charentes ».

Si la collaboration sur des objectifs avec des établissements de l'Éducation Nationale est louable, celui d'associer un lycée privé reste inacceptable.

Ce projet en réponse à une injonction

« venue d'en haut » les conseils d'administration des établissements concernés n'ayant pas été consulté n'est sûrement pas la meilleure option pour un projet qui se veut fédérateur.

Les établissements d'enseignement agricole par leur structures spécifiques préparant à des métiers et en proposant différentes voies de formation, représentent déjà une forme de « campus des

métiers ». Alors, quel peut-être l'intérêt de les intégrer à une nouvelle structure ? La méthode employée et la gouvernance d'un tel ensemble toujours pas établie, peut s'avérer être un puissant levier de contrôle contraire à l'autonomie des EPL mise en avant en d'autres circonstances.

Pour aller plus loin...

<http://www.snetap-fsu.fr/Charente-Poitou-des-choix-d.html>

Mise en place des premiers BTS et des classes MAN à la rentrée 2014 : un premier bilan en demi-teinte

Si le SNETAP-FSU se félicite toujours de la création des premières classes de BTS dans l'enseignement maritime à laquelle il a très largement œuvré et contribué, nous continuons de déplorer les conditions dans lesquelles ces classes ont été réparties sur le territoire. 3 classes ont été attribuées à la seule façade Manche/Mer du Nord, 1 classe sur la façade Méditerranée et 0 pour toute la façade Atlantique. La répartition n'est pas non plus sans incohérences. Le LPM de Fécamp souhaitait un BTS Pêche d'autant qu'un investissement important avait été fait pour obtenir un simulateur Pont et a récupéré un BTS MASEN (Maintenance des Systèmes Electro-Navals) alors que le lycée de Sète souhaitait le BTS MASEN et a obtenu le BTS PGEM (Pêche et Gestion de l'environnement Marin). De nombreuses interrogations se posent aussi sur la suite post-BTS. Le projet initial avait acté des passerelles automatiques des deux BTS vers l'ENSM (Ecole Nationale Supérieure Maritime). Pour le BTS PGEM il était prévu que cette formation permettrait également l'accès à l'ENSM et aux formations en vue de la délivrance des brevets de chef de Quart Passerelle, du brevet de capitaine 3000 et de capitaine de pêche. Cette passerelle est-elle officialisée ?

Il semble que les discours tenus ne soient plus aussi clairs et des étudiants s'inquiètent légitimement sur cet accès à l'ENSM et sur leur statut d'embarquement en tant que stagiaires ou élèves officiers en 3^e année de l'ENSM. Sur le lycée de Fécamp, le BTS MASEN, installé dans les locaux de l'ENSM, n'a pas

fait le plein (6 élèves pour 12 places). Les étudiants de ce BTS se plaignent de ne pas avoir accès aux ateliers de l'ENSM (donc aucun TP) et d'absence totale de possibilité d'hébergement et de restauration. La relocalisation de ce BTS est demandée par les personnels du LPM de Fécamp : elle résoudrait un certain nombre de problèmes dans le cadre du partenariat déjà existant avec le lycée Maupassant de Fécamp.

Par ailleurs un autre problème est soulevé par St Malo pour le BTS PGEM : la question et la gestion de la différence de niveaux quand les élèves des classes MAN (mise à niveau) intégreront le BTS, dont beaucoup sortent de bac S, et les élèves de Bac Pro, notamment dans les disciplines générales. Les personnels suggèrent pour permettre de candidater sereinement en L3 de prévoir un renforcement dans les matières générales quand les élèves issus d'une classe MAN (Mise à niveau) feront leurs stages STCW.

Classes MAN (Mise à niveau)

Le niveau de recrutement est hétérogène. A Paimpol, seuls six élèves sont inscrits (pour 12 places). Ce faible recrutement s'explique selon les personnels par une parution trop tardive du décret et surtout d'une insuffisance de communication régionale et nationale sur le sujet. A Etel, 9 élèves sont inscrits (pour 12 places).

Les personnels estiment qu'il faudrait augmenter le nombre de places en liste d'attente pour éviter la déperdition d'élèves ayant formulé plusieurs vœux. Les personnels souhaitent aussi que les élèves de ces classes MAN obtiennent un diplôme de la marine marchande, le CIN (Certificat d'Initiation Nautique) pour que les élèves puissent naviguer l'été entre la classe MAN et leur entrée en BTS. Se pose aussi la question de la comptabilisation des temps de navigation des élèves des classes MAN et BTS pour la validation des brevets. Enfin, les personnels soulignent le problème de la formation différente entre les élèves issus d'une classe MAN PGEM et ceux issus du Bac Pro CGEM dans le cadre des normes STCW (pas de certificat Général d'Opérateur (CGO) ni de Médical 2 (tickets obligatoires pour l'exploitation des brevets qu'ils devront valider).



C'est une tout autre politique que les personnels attendent

Les élections départementales, même si elles n'ont théoriquement pas valeur de test national, doivent quand même interroger nos dirigeants. C'est indéniablement la politique gouvernementale qui a été sanctionnée, et notamment ses choix en matière d'austérité et d'affaiblissement des politiques publiques.

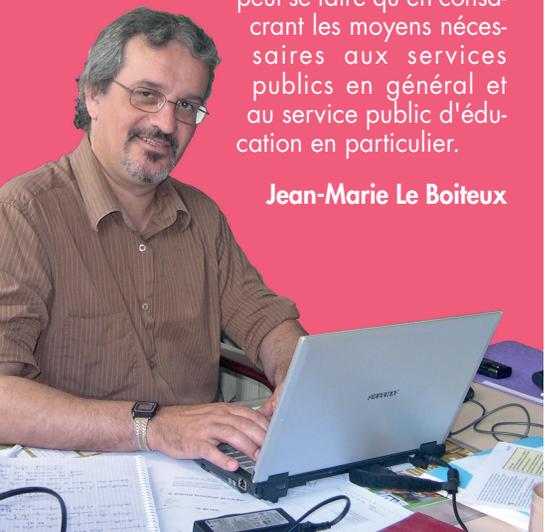
Et il ne suffit pas de répéter à l'envi que le système éducatif est épargné pour convaincre ses personnels d'une véritable réorientation des politiques en la matière. Au contraire, la dégradation persistante du service public d'éducation, l'insuffisance des dotations en personnels non enseignants et le maintien de la rigueur salariale concernant les agents publics donnent chaque jour les signes d'une politique d'austérité qui n'ose pas dire son nom.

Dans l'enseignement agricole, tous les beaux discours sur la priorité donnée par le Ministre à l'enseignement agricole et sur l'orientation «enseigner à produire autrement» sont chaque jour contredits par les choix budgétaires ou par la mise en œuvre a minima de la déprécarisation.

Et l'on ne peut s'empêcher de faire le parallèle entre ces éléments et les cadeaux en direction du MEDEF, à travers les allègements fiscaux en faveur des entreprises, l'assouplissement du code du travail ou la remise en cause de la représentation des salariés. C'est le message qu'il faudra porter haut et fort le 9 avril prochain, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires.

Il ne suffit pas d'organiser de grands débats autour des valeurs de la République, encore faut-il les faire vivre au quotidien. Et cela ne peut se faire qu'en consacrant les moyens nécessaires aux services publics en général et au service public d'éducation en particulier.

Jean-Marie Le Boiteux



Le 9 avril : grève interprofessionnelle pour la fin de l'austérité

La politique économique du gouvernement, coorganisée avec la commission européenne, comme dans les autres pays, conduit à la précarité nombre de salariés, de jeunes et de retraités.

Les centaines de milliards d'euros d'aides fiscales et sociales données chaque année au patronat fragilisent notre système de protection sociale et le service public.

Aucune contrepartie au maintien de l'emploi ou des salaires n'est exigée.

Le pacte de responsabilité mis en œuvre par le gouvernement représente 50 Mds «d'économies» en 3 ans pris sur le service public, la sécurité sociale, les salaires, les retraites et les prestations sociales ! Et 41 Mds de cadeaux supplémentaires au patronat !

Depuis 30 ans, les gouvernements exonèrent le patronat de cotisations sociales. Cela se traduit par un chômage de masse et une explosion du nombre de travailleurs pauvres.

C'est une politique d'austérité : elle amène à des catastrophes partout où elle a été mise en place (Grèce, Espagne, Portugal...) avec comme conséquences la pauvreté qui augmente et les services publics qui se détériorent.

Avec le projet de loi Macron, le gouvernement donne encore raison aux demandes du MEDEF qui n'est jamais rassasié : dérèglementation des licenciements, banalisation du travail du dimanche, casse de la justice prud'homale, privatisation du secteur ferroviaire...

Le recours à l'article 49-3 est un déni de démocratie. C'est un aveu de faiblesse. La dernière fois qu'il a été utilisé, c'est en 2006 pour le CPE (Contrat Première Embaueue, ou «SMIC-jeunes») et face à la mobilisation, le gouvernement avait été obligé de retirer son texte.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires condamnent la loi Macron comme le pacte de responsabilité et en demandent le retrait.

Ce ne sont pas les actionnaires qu'il faut aider, ce sont les revendications des

salariés qu'il faut satisfaire !

- Augmenter les salaires, c'est bon pour l'économie (augmentation de la consommation) et bon pour la sécurité sociale (1 euro de plus de l'heure dans le privé et 8% d'augmentation du point d'indice dans le public : ce sont 15 milliards de plus pour la Sécu).
- L'emploi est une préoccupation majeure des salariés de notre pays. Le gouvernement verse des aides publiques aux entreprises privées, il doit bloquer les licenciements, les délocalisations, les fermetures d'entreprises, y compris en nationalisant !
- Le retour à la retraite à 60 ans à taux plein et l'abrogation des régressions opérées depuis 1993, pour favoriser, entre autres, l'embauche en CDI des jeunes.
- Les services publics doivent être préservés et renforcés. Ils sont indispensables pour garantir l'égalité des droits des citoyens et le développement économique sur tout le territoire. Le projet de réforme territoriale doit être retiré, c'est la mise en concurrence des régions et des territoires entre eux, c'est l'inégalité renforcée !

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires appellent unitairement à la riposte pour la satisfaction de ces revendications, par la grève et les manifestations le 9 avril 2015.

